



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

**Mémoire annuel du
Conseil économique du Nouveau-Brunswick**

**Moncton, NB
29 août 2007**

En bref...

Le CÉNB...

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) fut fondé en 1979. Il compte aujourd'hui près de 1000 membres provenant de toutes les régions de la province.

Sa mission...

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

Sa vision...

Le CÉNB, chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

Un aperçu historique complémentaire

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick a été fondé en 1979. Une cinquantaine de gens d'affaires de tous les coins de la province se sont réunis pour former une association favorisant le développement économique de la population francophone. L'idée avait été lancée en 1973 par M. Gilbert Finn, alors président d'Assomption Vie.

Au début, le CÉNB portait le nom de Conseil économique acadien du Nouveau-Brunswick-(CÉANB). À l'automne 1980, il comptait 318 membres. Deux événements attiraient l'attention à cette époque : le lancement du Bulletin du CÉANB, publication d'information économique, et l'ouverture d'un secrétariat permanent à Moncton.

Le CÉNB a adopté son nom actuel en 1982. Ses activités se sont diversifiées avec la tenue d'un grand banquet, l'organisation d'une exposition commerciale et la publication d'un premier mémoire. En 1983, le premier banquet de l'Entreprise de l'année a été organisé. Deux ans plus tard, le nombre de ses membres a grimpé à 700 et en 1987, il s'est élevé à 1000. L'année 1988 est marquée par la fondation du mensuel Info-Affaires et l'organisation dans le sud-est du premier grand tournoi de golf du CÉNB.

En 1990, le CÉNB a décerné le premier prix de l'entrepreneurship, qui est maintenant connu sous le nom du prix Gilbert-Finn du Gestionnaire de l'année. Le CÉNB, en association avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), a aussi lancé une série de 13 émissions télévisées intitulée « Posséder mon entreprise » qui a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada atlantique l'année suivante.

Dans ses efforts de promouvoir le commerce international chez ses membres, le CÉNB a organisé le Forum international des affaires en 1994. L'année 1994 a aussi marqué la diffusion d'une nouvelle série d'émissions à caractère économique, « Temps d'affaires », produite par TelVition et diffusée par Radio-Canada.

Le slogan « Faites-en votre affaire » est lancé en 1999. Cette même année, le CÉNB pilote trois événements majeurs : le Forum francophone des affaires, le Forum des gens d'affaires francophones du Canada et la foire internationale FrancoCom99, organisée dans le cadre du Sommet de la francophonie.

Pour son 20^{ième} anniversaire, le CÉNB lance un livre historique intitulé « Sur la lancée de l'an 2000 » par Wendy Johnston. Cet ouvrage retrace l'histoire du CÉNB.

En 2003, le CÉNB présente la première édition de la conférence Entrepreneurship eXtrême, une conférence destinée aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneurs en herbe.

L'année suivante marque le 25^e anniversaire du CÉNB, une heureuse coïncidence avec le 400^e anniversaire de l'arrivée des francophones à Ste-Croix. Inspiré d'une histoire misant sur les forces de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick, le CÉNB adopte son tout nouveau slogan : Bâtissons l'avenir. Avec un slogan renouvelé et une image de marque plus moderne, le CÉNB se tourne vers l'avenir et réaffirme son engagement de travailler à la promotion des intérêts de la communauté d'affaires

francophone. Cette année de célébration fut également marquée par le plus important rassemblement d'affaires de l'histoire du Nouveau-Brunswick, le Rendez-Vous inc., un sommet économique tenu à Bathurst.

C'est en 2005 que le CÉNB s'associe avec la Fondation de l'entrepreneurship pour organiser le premier Rendez-vous Acadie-Québec. Cet événement qui se déroulait à Edmundston fut rempli de succès et il n'en fallait pas moins pour se donner un nouveau rendez-vous, cette fois-ci à Rivière-du-Loup au Québec, en 2007. La troisième édition aura lieu en 2009 dans la région de la Péninsule acadienne.

L'année 2006 marque le retour de la conférence Entrepreneurship eXtrême.

L'année 2007 sera tout aussi prometteuse. Le CÉNB cumule déjà le succès du tout premier Forum des femmes d'affaires francophones du Canada et du second Rendez-vous Acadie-Québec qui avait lieu récemment à Rivière-du-Loup (Québec). Plus tard dans l'année, le CÉNB présentera sa toute première tournée économique « Bâtissons l'avenir » visant à dresser un portrait des défis et des possibilités économiques pour les régions du Nouveau-Brunswick.

2008 marquera le retour de la conférence Entrepreneurship eXtrême.

Table des matières

En bref...	2
Introduction	6
L'autosuffisance comme moyen de maximiser les opportunités	7
<i>Développement économique régional</i>	8
<i>Productivité et compétitivité des entreprises</i>	10
<i>Formation et disponibilité de la main-d'œuvre</i>	12
La forêt : jalon de notre économie	14
<i>Problématique</i>	15
<i>Indices et évidences</i>	16
<i>Occasions</i>	18
<i>Mise en œuvre</i>	20
L'énergie comme priorité	21
<i>La situation actuelle d'Énergie NB</i>	21
<i>Le niveau d'endettement d'Énergie NB</i>	21
<i>La structure du marché de l'électricité</i>	22
<i>La tarification</i>	23
<i>L'état des centrales existantes</i>	23
<i>Le besoin d'une planification intégrée à long terme</i>	24
<i>Les risques associés aux mégas projets envisagés</i>	24
<i>Des choix s'imposent</i>	25
Conclusion	26
Annexe 1 : TOP 10 2007 du Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.	28
Annexe 2 : Le modèle Québécois de développement régional	29

Introduction

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) présente au Cabinet un mémoire annuel visant à dresser un portrait de ses préoccupations et de ses idées sur les enjeux liés au développement économique du Nouveau-Brunswick. Le CÉNB profite donc de cette occasion pour communiquer aux élus et aux employés de l'État ses préoccupations et ses positions, telles qu'établies par ses membres, entre autres par la tenue d'un important sondage annuel.

L'année 2006-2007 fut encore très active pour le CÉNB. En plus de tenir ses grandes activités traditionnelles telles le Banquet de l'Entreprise de l'année et les activités entourant son Assemblée générale annuelle, le CÉNB a entamé un exercice de positionnement visant à mettre ses membres à l'avant plan. Fier de compter près de 1000 membres dans ses rangs, le CÉNB souhaite voir ce nombre grandir considérablement au cours des mois à venir. Déjà, nos efforts en matière de visibilité portent fruit et de nouveaux membres se joignent à nous sur une base régulière.

Ce sont ces membres provenant de toutes les régions de la province qui dressent sur une base annuelle les priorités sur lesquelles notre organisme se penche. En début d'année 2007, le CÉNB réalisait son sondage annuel auprès de ses membres intitulé « Top 10 2007 ». Les répondants ont ainsi eu l'occasion de témoigner des dossiers et des enjeux qui les préoccupent et sur lesquels ils souhaitent voir le CÉNB se pencher.

Bien que le CÉNB ne puisse être en mesure d'approfondir l'ensemble des dossiers prioritaires établis par ses membres sur une base annuelle, principalement faute de temps et de ressources, nous tentons de cibler ceux qui ont un impact plus important sur l'économie du Nouveau-Brunswick et ceux qui retiennent le plus d'attention au cours de l'année.

Dans son mémoire annuel le CÉNB souhaite, d'une part, discuter de certains enjeux présentés dans son « Top 10 2007 » tel que présenté à l'annexe 1 et également de la volonté du gouvernement de rendre le Nouveau-Brunswick autosuffisant d'ici 2026. Nous traiterons également des enjeux préoccupants liés à la foresterie de même que du dossier important de l'énergie.

L'autosuffisance comme moyen de maximiser les opportunités

L'approche gouvernementale face à la prospérité économique du Nouveau-Brunswick a varié au fil des ans en fonction des axes prioritaires tels que définis par les gouvernements s'étant succédés à la tête de la province. Alors que certains programmes gouvernementaux ou autres initiatives du genre ont parfois manqué de vision, d'autres ont pour leur part contribué à générer des retombées économiques intéressantes qui ont encore un impact grandissant aujourd'hui.

Il était de mise pour le nouveau gouvernement à la suite de son élection de proposer un plan de développement économique étoffé qui dicterait la marche à suivre en la matière pour les années à venir. Le gouvernement a vu grand en décidant de se pencher sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick et n'a certes pas manqué d'ambition en souhaitant atteindre cette cible d'ici l'an 2026.

Nul besoin de préciser que le CÉNB voit d'un bon œil toute initiative susceptible de générer des retombées économiques intéressantes pour la province. Or, nous sommes d'avis que le concept d'autosuffisance en tant que tel demande plus de précision et une certaine clarification quant aux objectifs que l'on souhaite rencontrer. Bref, l'idée dans son ensemble présente un certain mérite mais l'approche semble manquer de rigueur.

Le CÉNB voyait la création du Groupe de travail sur l'autosuffisance comme un moyen d'établir une marche à suivre précise et concrète pour que le Nouveau-Brunswick puisse atteindre l'autosuffisance. Cependant, après maintes rencontres avec divers groupes d'intérêts et quatre publications plus ou moins détaillées, le travail des deux commissaires laisse plusieurs questions sans réponses. D'autre part, l'absence d'objectifs quantifiables, mesurables et bien chiffrés nous laisse perplexe quant aux réels objectifs que souhaitait atteindre le gouvernement en créant, d'une part le groupe de travail et en annonçant d'autre part, toute cette initiative voulant mener à l'autosuffisance.

Le CÉNB craint que le gouvernement ait utilisé le groupe de travail comme un simple outil de communication susceptible de générer une vision sociale à long terme. L'occasion était pourtant bonne pour dresser la table pour accueillir de grands changements économiques et une nouvelle approche pour le développement de la province. La distorsion des messages communiqués au cours de ce processus en a laissé plusieurs surpris et étonnés. Le gouvernement avait tout en son pouvoir en créant le groupe de travail de lui donner le mandat de créer un véritable plan de développement économique à long terme et nous croyons fermement que celui-ci à manquer une belle occasion de faire ainsi. Les conclusions du groupe de travail nous laissent sur notre faim et ressemblent davantage à un amalgame de projets et d'initiatives proposés sur le tas par différents groupes ou individus que d'un réel plan d'avenir pour notre province.

Malgré l'absence de chiffres ou prévisions concrètes dans les rapports rendus par les deux co-commissaires, le CÉNB croit que certaines des propositions faites par ces derniers demeurent intéressantes et que d'autres méritent davantage de réflexion. Nous voulons particulièrement nous consacrer au développement économique régional, à la

productivité et à la compétitivité de nos entreprises de même qu'à la formation et à la disponibilité de la main-d'œuvre.

Développement économique régional

Le développement des régions rurales est une préoccupation grandissante pour notre population et pour nos gouvernements. Dans son sondage annuel, le CÉNB révélait que le développement économique du Nord était parmi les principales préoccupations de ses membres (2^e position au palmarès) alors que la décroissance des régions rurales et le climat économique au sens large se partageaient la sixième position.

Certains commentaires émis par l'un des commissaires du Groupe de travail sur l'autosuffisance concernant l'avenir des régions rurales en ont fait sursauter plus d'un. Nous sommes d'avis que le gouvernement ne partage pas nécessairement ces commentaires mais nous souhaitons souligner que le gouvernement a entre les mains une excellente opportunité d'agir en matière de développement régional. En effet, si les commentaires que nous connaissons tous ont déplus à plusieurs ils ont à tout le moins contribué à alimenter un débat plus que nécessaire sur le rôle et le potentiel des régions à notre économie. Le vieil adage dit qu'il faut « battre le fer quand il est chaud » et c'est pourquoi nous sommes convaincus que le gouvernement doit agir maintenant pour contrer les difficultés que doivent affronter les régions rurales depuis déjà trop longtemps.

Il ne s'agit pas ici d'être alarmiste mais force est d'admettre que les statistiques sont assez troublantes. De 2001 à 2006, la population des quatre grandes agglomérations urbaines de recensement du Nord de la province a chuté. En effet, les régions d'Edmundston (-3.3%), de Campbellton (-5.0%), de Bathurst (-3.4%) et de Miramichi (-2.1%) ont tous vu une diminution marquée de leur population respective. La situation est tout aussi inquiétante si l'on regarde les données pour les grandes municipalités composant la région de la Péninsule Acadienne : Caraquet (-6.4%), Shippagan (-5.7%), Tracadie-Sheila (-5.3%) et Lamèque (-10.0%). La statistique la plus inquiétante demeure sans doute que les quatre grandes agglomérations urbaines de recensement que sont Campbellton, Bathurst, Edmundston et Miramichi font toutes parties des **Centres urbains de taille moyenne présentant les plus fortes décroissances de population depuis 2001** (respectivement en 6^e, 9^e, 11^e et 16^e position)¹.

Cette diminution de la population en milieu rural a un impact direct sur les francophones. Dans une présentation faite lors d'une journée de réflexion sur la ruralité, l'économiste André Leclerc soulignait que de 1996 à 2001, la migration interprovinciale avait conduit à une perte nette de 3000 francophones au Nouveau-Brunswick². Les chiffres de comparaison pour 2001 à 2006 ne seront certes pas plus roses.

Tous sont d'avis qu'il importe d'agir maintenant pour contrer cet exode de la population qui se fait au profit des grands centres urbains du Nouveau-Brunswick d'une part et au

¹ Source : Recensement de la population et accessible en ligne auprès de Statistiques Canada à l'adresse : www.statcan.ca

² Source : **Rapport final – Une journée de réflexion sur les défis économiques en régions rurales**, Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc., disponible sur demande, Mars 2005, Moncton, NB.

profit des régions prospères de l'Ontario ou de l'Alberta d'autre part. Il est donc de mise de croire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une occasion sans précédent pour à la fois montrer son leadership dans ce dossier mais également pour démontrer l'importance des régions pour la croissance de l'économie de la province.

Les possibilités en régions rurales sont nombreuses. Dans bien des cas, sinon dans tous les cas au Nouveau-Brunswick, ces régions disposent de ressources naturelles déjà exploitées et génératrices d'emplois relativement bien rémunérés. Certes, la majorité de ces emplois sont saisonniers et force est d'admettre qu'il serait mal venu de prétendre vouloir enrayer le travail saisonnier. Celui-ci demeure essentiel à notre économie mais différentes avenues peuvent être explorées pour en minimiser l'impact sur nos travailleurs comme l'exploration de nouvelles possibilités de transformation pour nos industries du secteur primaire.

Pour parvenir à assurer le succès de nos économies régionales, le gouvernement provincial devra faire preuve d'initiative et de leadership. D'une part, il devra garantir aux régions rurales des infrastructures de qualité et d'autre part il devra encourager les régions à prendre plus d'espace dans les décisions qui les entourent.

La mise en place d'une politique sur la ruralité est sans doute une avenue intéressante à explorer pour le gouvernement et constitue un élément sur lequel le CÉNB s'est déjà penché en 2005 lors d'une journée de réflexion sur la question. Le Québec s'est doté d'une telle politique et le CÉNB croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait étudier cette alternative intéressante pour les communautés qui composent nos régions rurales, mais à la fois pour l'économie dans son ensemble. Un aperçu du modèle québécois se trouve à l'annexe 2

Il est évident que le modèle rural du Québec serait adaptable et applicable en totalité ou en partie au Nouveau-Brunswick. Nos municipalités et nos régions ne demandent pas mieux que d'être habilitées à se prendre en main et à contribuer activement aux solutions entourant leur avenir. Une telle démarche nécessitera toutefois la collaboration de tous les partenaires gouvernementaux et communautaires liés au développement économique.

Le CÉNB est d'avis qu'il ne suffit pas que d'attirer quelques grandes entreprises dans nos régions rurales pour que l'économie s'y porte mieux. D'abord, l'histoire nous démontre que rien ne garanti que ces entreprises demeureront au Nouveau-Brunswick. Les sièges sociaux de grandes sociétés étant généralement localisés dans les grands centres, la décision de quitter un endroit devient plus facile à prendre. L'engagement communautaire de ces grandes sociétés est également parfois moindre. Nous considérons qu'il est souvent plus bénéfique de maximiser les chances des petites ou moyennes entreprises bien établies dans leurs milieux pour générer des retombées économiques positives. Des initiatives favorisant la productivité et la compétitivité de nos entreprises font sans doute partie d'une solution d'ensemble pour accroître le succès économiques de nos régions.

Productivité et compétitivité des entreprises

Les PME du Nouveau-Brunswick représentent environ 97% de toutes les entreprises sur le territoire. Ces entreprises ont démarré et grandi chez nous et leurs exploitants contribuent activement au développement de leurs régions respectives. Nos PME créent de l'emploi dans nos communautés et permettent à d'autres commerces environnants d'opérer au quotidien. Chaque PME du Nouveau-Brunswick est en quelque sorte un petit moteur économique bien distinct.

Le CÉNB croit fermement que le gouvernement doit tenir compte davantage des besoins des PME du Nouveau-Brunswick et de leur réalité dans le développement de toute stratégie économique pour l'avenir. Nous croyons également que même si la venue de nouvelles grandes entreprises puisse contribuer positivement au développement de notre économie, le gouvernement doit simultanément veiller aux intérêts des petites et moyennes entreprises déjà bien établies sur le territoire.

Notre sondage annuel de 2007 révélait que les membres du CÉNB sont très préoccupés par les enjeux entourant la productivité, la compétitivité et les opérations générales de leurs entreprises. Ainsi, la croissance des entreprises (4^e position), le coût de l'essence (5^e position), le coût de l'électricité (7^e position), l'augmentation des coûts d'exploitation (8^e position) et l'augmentation de la valeur du dollar canadien (9^e position) font partie des grandes préoccupations de nos membres et, sans faire de grandes généralités, de la majorité des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement doit prendre une place importante pour assurer un climat économique encourageant la productivité et la compétitivité de nos entreprises. Du même coup, le gouvernement doit également consacrer ses efforts sur des projets et des secteurs de l'économie susceptibles de générer les retombées positives à long terme. Nous sommes d'avis que la productivité et la compétitivité de nos entreprises passe par l'innovation, l'exportation et les échanges commerciaux interprovinciaux et par une main-d'œuvre qualifiée et disponible.

C'est pourquoi le CÉNB se dit d'accord avec l'implantation de certaines mesures proposées par le Groupe de travail sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick dont les suivantes :

Réévaluer les politiques gouvernant les taxes d'affaires afin d'ajouter :

- Des crédits d'impôt ciblés et remboursables qui appuient la hausse de la productivité, la croissance des exportations, la formation de la main-d'oeuvre et l'efficacité énergétique.
- Augmenter davantage l'investissement admissible au crédit d'impôt pour les propriétaires de petites entreprises de 80 000 \$ à 300 000 \$ tel qu'il était annoncé dans le récent budget.

- Appuyer l'expansion des entreprises axées sur les exportations en leur fournissant une assurance de prêts ou des programmes de fonds de réserve pour prêts pour les établissements financiers conventionnels qui seraient prêts à prêter des fonds pour des projets de grande envergure (cinq à 20 millions de dollars) et que l'on juge stratégiques.
- Créer un nouveau programme de capital d'amorçage qui offrira un service simplifié au secteur des petites entreprises afin de hausser la productivité et de financer l'expansion en conjonction avec des mesures incitatives intégrées au système fiscal.

Tiré du rapport final du Groupe de travail sur l'autosuffisance du NB

Il est du devoir du CÉNB d'informer le gouvernement du Nouveau-Brunswick que toute augmentation d'impôts des entreprises est susceptible de contribuer à la décroissance économique ce qui entraînera inévitablement une diminution des revenus gouvernementaux. Bien que nous appuyions les incitatifs fiscaux encourageant des mesures particulières ou des secteurs spécifiques, nous croyons que ces mesures devraient être appliquées en même temps qu'un fardeau fiscal général allégé et ne pas résulter à moyen ou long terme en l'augmentation de l'impôt sur le revenu des entreprises.

Les coûts d'exploitation de nos entreprises représentent également des contraintes au développement de celles-ci ou encore à la création de nouvelles entreprises. En outre, nous souhaitons ici souligner les augmentations importantes des coûts de l'essence, de l'électricité et de l'énergie en générale auxquels nos entreprises ont dû faire face au cours des dernières années.

Entre autres, la permission qu'a accordé le ministre de l'Énergie à Énergie Nouveau-Brunswick récemment pour que la société augmente ses frais de 9,6% nous laisse amer. Cette augmentation aura un impact direct sur nos entreprises et leurs opérations. Le CÉNB souhaite sensibiliser le gouvernement du Nouveau-Brunswick à trouver une solution efficace pour aider nos entreprises à contrer les coûts de l'énergie, sans quoi cette situation qui perdure continuera de présenter des conséquences néfastes sur notre économie.

L'augmentation des coûts d'exploitation demeure un défi considérable pour toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes. Certaines grandes entreprises bien établies au Nouveau-Brunswick anticipent avec anxiété l'approche de nouvelles augmentations de coûts liées à l'énergie. Cette instabilité empêche des entreprises de songer à des projets d'expansion et en force d'autres à faire des compressions. Le gouvernement a le devoir de trouver des solutions novatrices pour remédier à cette situation. Entre autre, non seulement le Nouveau-Brunswick doit-il se pencher sur la production d'énergie comme moyen d'atteindre l'autosuffisance, mais le gouvernement a également le devoir de le faire afin de garantir un accès raisonnable à sa population à la ressource énergétique produite sur son territoire.

Nous sommes en faveur d'une approche misant sur l'efficacité énergétique et souhaiterions donc voir l'implantation de mesures importantes et tangibles dans cette

direction. Des crédits énergétiques destinés à encourager l'efficacité énergétique font partie des suggestions en ce sens.

Formation et disponibilité de la main-d'œuvre

La formation et la disponibilité de la main-d'œuvre demeurent des facteurs essentiels pour assurer le développement économique de notre province. Nos entreprises actuelles et celles susceptibles de venir s'établir chez-nous basent leurs décisions en fonction de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et accessible.

L'alphabétisme est en outre un défi sur lequel nous devons nous pencher immédiatement. Selon la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, 68% de la population adulte acadienne et francophone se situe dans les deux niveaux d'alphabétisme les plus bas³. Cette statistique assez troublante, l'est encore plus si l'on considère que la majorité de cette population se trouve en région rurale. C'est donc dire que le développement économique à long terme doit entre autre miser sur des stratégies visant l'acquisition de compétences de bases par notre population, sans quoi le Nouveau-Brunswick sera incapable de générer les retombées économiques qu'il souhaite. Un Nouveau-Brunswick autosuffisant passe par une population « autosuffisante » au sens des compétences.

Si les entreprises peuvent avoir un rôle à jouer dans l'acquisition de compétences de bases de la main-d'œuvre, le CÉNB doute que ce soit aux entreprises de voir à la formation en alphabétisme en milieu de travail. D'abord pour des considérations d'efficacité opérationnelle mais également pour une question de pertinence générale. Nos entreprises souhaitent avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée sans avoir à se consacrer à la formation des savoirs dits élémentaires. Nous sommes d'avis que ce dernier rôle revient au gouvernement, par l'entremise des institutions d'éducation. Cependant, le CÉNB encourage fortement le gouvernement à considérer des programmes de réinsertion au travail ou encore des programmes s'attardant aux travailleurs actuels qui affichent des faiblesses par rapport aux compétences et connaissances de bases requises dans le milieu de travail d'aujourd'hui.

Toujours en matière de formation, le CÉNB encourage le gouvernement à inciter les institutions d'enseignements postsecondaires à créer davantage de liens avec le secteur privé, de même qu'avec le secteur public afin de bien déterminer les besoins de main-d'œuvre de l'avenir. Les employeurs et les organisations prestataires de programmes d'études doivent cesser de travailler en silo et doivent immédiatement s'attarder à planifier les besoins et la disponibilité de la main-d'œuvre de demain.

La disponibilité de la main-d'œuvre passe également par la mise en place de stratégies concrètes pour contrer le problème que représente l'exode des jeunes mais également l'exode de la population en région rurale vers les grands centres de la province ou encore vers l'Ontario ou l'Ouest du pays. L'exode de notre population commence à se

³ Source : La fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, statistiques sur l'alphabétisation, accessible en ligne : <http://www.bdaa.ca/fanb/stats.htm>

faire sentir sur nos entreprises. Pas plus tard que ce printemps, des capitaines de la péninsule acadienne affirmaient avoir de la difficulté à trouver des membres d'équipages expérimentés pour opérer leurs bateaux. Ceci n'est que la pointe d'un iceberg qui tarde encore à immerger. Cependant, si rien n'est fait dans un laps de temps raisonnable, nos régions auront de plus en plus de difficulté à retenir la population et encore plus à retenir les jeunes.

Les initiatives mises de l'avant par le passé et se fondant surtout sur le retour de jeunes ayant quitté leurs régions n'ont pas réussi à faire leurs preuves et ont des objectifs plus ou moins adaptés aux besoins réels de nos régions. Nous croyons fermement qu'une stratégie de rétention de la main-d'œuvre et de rétention de nos jeunes aurait un impact beaucoup plus grand à long terme. Pour ce faire, le gouvernement doit cesser de créer des programmes qui relèvent davantage de demi-mesure que d'initiatives réellement efficace. Nous devons cesser de rapatrier des gens qui ont quitté nos régions en leur promettant des emplois qui ne correspondent pas à leurs attentes.

Même si aller chercher des gens qui ont quitté leurs patelins soit louable en soit, cela ne prévient en rien que d'autres personnes, simultanément, quittent la même région. Le gouvernement doit donc d'abord se pencher sur sa capacité de retenir les travailleurs dans nos régions rurales par des initiatives concrètes et par une vision d'ensemble du développement régional.

Parmi les stratégies potentiellement intéressantes, nous pouvons noter la création de stages rémunérés en milieu de travail et subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins du secteur privé dans certains secteurs d'activités et ce selon les régions.

La disponibilité de la main-d'œuvre peut également être assurée par l'immigration. Cependant, les stratégies que nous utilisons ne semblent pas générer les retombées escomptées. Nous souhaitons sensibiliser le gouvernement à la nécessité d'établir un plan d'action reflétant à la fois les besoins de notre province en matière de main-d'œuvre mais également les besoins des nouveaux arrivants que nous accueillons chez nous. Il importe d'attirer des immigrants qui sont issus de milieux semblables à nos régions. Nous croyons que le gouvernement peut, d'une part, cibler des pays et des régions présentant des similitudes à notre province et, d'autre part, inciter de nouveaux arrivants dont l'expérience et les champs de compétences reflètent les besoins réels de notre province en matière de main-d'œuvre. Nous encourageons fortement le gouvernement du Nouveau-Brunswick à considérer la mise en place d'un modèle d'immigration semblable à celui utilisé par la province du Manitoba.

D'autre part, le recul de l'âge de la retraite est une solution que le gouvernement peut envisager pour prévenir le manque de main-d'œuvre et aussi pour assurer la préservation de la mémoire institutionnelle au sein de nos organisations (entreprises et organisations publiques/communautaires) et la transmission des connaissances. Le gouvernement peut aussi explorer des incitatifs pour les retraités qui, après une courte période d'absence du marché du travail, souhaitent y retourner. Le recul de l'âge de la retraite comme mesure de disponibilité de la main-d'œuvre ne doit cependant pas être utilisé au détriment de l'accessibilité des jeunes au marché du travail. Il pourrait être utilisé dans certains secteur d'activités spécifiques affichant une pénurie de

travailleurs prononcée ou encore dans certaines régions en manque de travailleurs qualifiés.

Finalement, en ce qui a trait à la disponibilité de la main-d'œuvre, le CÉNB est d'avis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit se pencher immédiatement sur des initiatives visant à accroître le taux de natalité dans la province. Le CÉNB a en effet présenté cette suggestion devant le Groupe de travail sur l'autosuffisance qui voyait cette mesure comme étant trop axée sur le « long terme ». Nous devons toutefois faire remarquer au gouvernement que l'autosuffisance est en soit un programme à long terme et que les tendances démographiques actuelles ne peuvent être adressées sans la mise en place d'une politique de natalité fondée sur les besoins de demain.

Qu'il s'agisse de stratégies d'immigration ou de natalité, il est également de notre devoir de souligner au gouvernement la nécessité de procéder de manière à ne pas négliger le fait français et ce en vertu des responsabilités du gouvernement au niveau de la constitution et de la Loi sur les langues officielles. Ainsi, toute stratégie développée en ce sens devra contenir une composante francophone et le gouvernement devra s'assurer de respecter ses objectifs en la matière.

Le CÉNB croit fermement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit développer une stratégie inclusive en matière de formation et de disponibilité de main-d'œuvre. Cette stratégie doit englober toutes les sphères énumérées ci-dessus et faire foi d'une vision à long terme pour notre province. Nos succès en matière de création d'emploi et de développement économique régional en dépendent.

La forêt : jalon de notre économie

En 2005, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) participait à l'exercice de consultation sur la ressource forestière mené par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick. Cet exercice s'inscrivait à la suite de la publication du rapport Jaako Pöyry et d'autres ouvrages et analyses similaires touchant l'industrie forestière.

À l'époque, le CÉNB souhaitait que le processus établi puisse mener à différents changements liés, entre autres, à :

- ⇒ la gouvernance de la forêt publique,
- ⇒ l'établissement de méthodes de gestion à long terme et à jour de la forêt publique,
- ⇒ la productivité de cette dernière et la reconnaissance de sa valeur,
- ⇒ la démonstration de l'importance de la contribution de la forêt publique envers nos régions,
- ⇒ la démonstration de l'impact considérable du rôle que joue la forêt publique par rapport à notre environnement.

À l'heure actuelle, force est d'admettre que rien de ce que nous souhaitions à l'époque ne s'est produit. De plus, des indices de faiblesses et de lacunes en matière de gestion et de gouvernance de la ressource forestière continuent de se manifester avec une régularité assez alarmante.

De notre avis, il est aujourd'hui temps d'agir et de finalement démontrer du leadership dans le dossier de la gestion de la ressource forestière. Celle-ci a fait et fait toujours la fierté de notre province. Jalon important de notre économie, nous avons le devoir comme citoyens de faire en sorte que nous puissions préserver l'avenir de l'industrie et de la ressource forestière chez nous et assurer la survie de nos nombreuses communautés qui en dépendent. Au-delà de la préservation de l'industrie forestière, il s'agit également de mettre un terme à la décroissance des régions dont l'économie dépend de la ressource forestière.

Problématique

La forêt publique représente environ 50% de la ressource forestière de la province et ne semble plus être en mesure d'engager les retombées économiques escomptées dans nos régions. Le système d'attribution et de gestion actuel est basé sur le modèle d'entreprises papetières qui date du début du siècle dernier. Ce modèle d'entreprise est également à la base de la **Loi sur les terres et forêts de la Couronne** de 1982, loi demeurant pratiquement inchangée depuis, malgré les changements au sein de l'industrie.

La méthode actuelle de gestion de la ressource forestière s'exerce davantage par contraintes que par objectifs clairs et concis susceptibles d'être évalués de façon précise. Il en va de même pour la gestion sylvicole, ce qui prévient l'atteinte d'objectifs mesurables.

Une partie de la problématique réside sans doute dans des intérêts divergents en matière de gestion forestière. En effet, la gestion de la ressource forestière étant confiée à six entreprises titulaires de permis sous la tutelle du Ministère des Ressources naturelles, nous ne pouvons qu'entrevoir les difficultés susceptibles d'immerger compte tenu que ces entreprises ne possèdent pas les mêmes intérêts envers la ressource publique.

Il va donc sans dire que les privilèges liés à l'exercice de ces responsabilités envers la ressource publique ont été graduellement exploités aux dépens de l'évolution des autres acteurs forestiers. Le système dans lequel fonctionne actuellement l'industrie forestière semble manquer de transparence et d'imputabilité et ce au détriment de nos communautés qui dépendent largement de l'exploitation de la ressource publique pour assurer leur survie ou, à tout le moins, leur développement.

Les conditions actuelles et la réalité à laquelle fait face l'ensemble du secteur forestier font en sorte que les méthodes de gestion utilisées présentement de même que la culture de pensée qui s'est exercée au cours du dernier siècle préviennent le système de fonctionner correctement et d'évoluer.

Le manque de considération face à la valeur réelle qu'occupe la forêt dans notre économie fait également partie de la problématique. Présentement, force est d'admettre que la valeur de la forêt déprécie puisque le mode de gouvernance n'implique pas l'évaluation en fonction des objectifs que l'on souhaite atteindre par rapport à l'exploitation forestière. Il est donc nécessaire de faire en sorte qu'un mécanisme de gestion de la ressource misant sur la reconnaissance de la valeur de celle-ci soit mis en place. Un tel mécanisme permettrait de rendre compte des investissements placés dans la forêt publique en fonction de la production générée. Il s'agit donc de comptabiliser d'abord la valeur réelle de la ressource forestière en évitant de considérer de facto les retombées de celle-ci.

Indices et évidences

La faiblesse du rendement de la forêt publique se fait ressentir à travers nos communautés et nos entreprises. De l'épicier du coin au pharmacien, en passant par les restaurateurs, les propriétaires de stations-service et tous les autres commerçants, les pertes d'emplois dans le secteur forestier se font ressentir de façon plutôt dramatique dans les communautés où il y a une forte dépendance à ce secteur d'activités.

Certains indices ne mentent pas et conduisent à l'évidence même que le secteur forestier est en déroute. Ces indices témoignent également de l'urgence d'agir :

- ⇒ **Le désintéressement de la part de plusieurs titulaires de permis (les gestionnaires) à une gestion pro-active et participative.** Plusieurs d'entre eux se fient moins à l'approvisionnement direct de la forêt mais continuent d'exercer des responsabilités de gestion importantes de même que des privilèges liés à la ressource publique. Pour certains, ces responsabilités deviennent une source de pouvoir et de contrôle sur la ressource et conduisent malheureusement à certains abus, contraignant ainsi la croissance et la diversité manufacturière et économique du secteur forestier.
- ⇒ **Les bilans alarmants des entreprises de transformation et des entrepreneurs forestiers et sylvicoles sont devenus monnaie courante dans l'industrie.** Cette situation est apparue avant même la crise actuelle des marchés. Cette situation, bien qu'en partie inévitable et due aux changements technologiques et des méthodes de production, est le produit de conditions imposées par un système fixé sur les marchés.
- ⇒ **La pénurie grandissante d'entrepreneurs et de travailleurs qualifiés à laquelle le secteur forestier fait face.** Les statistiques d'admissions aux programmes de foresterie témoignent d'un désintéressement des jeunes envers le secteur alors que les possibilités d'emplois alléchantes de l'Ouest enlèvent une partie de la main-d'œuvre à l'industrie.

- ⇒ **La population et les communautés affichent certaines craintes face à la capacité du secteur forestier de générer des possibilités de carrières à long terme.** Des communautés qui jadis dépendaient principalement d'emplois du secteur forestier ont été contraintes de se méfier suite aux compressions que l'on connaît. L'industrie forestière a donc perdu une partie de sa crédibilité.
- ⇒ Le manque, pour ne pas dire **l'absence de nouveaux investissements**, de diversification et de réinvestissements dans les activités liées au territoire forestier, allant de la production papetière à l'opération de pourvoires.

L'amalgame de ces facteurs fait en sorte que les communautés, principalement rurales, qui dépendent largement de l'exploitation forestière sont dorénavant affaiblies.

Dans son rapport final, le Groupe de travail sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick propose les recommandations suivantes en rapport avec le secteur forestier :

52. Accroître la production des terres de la Couronne de 25 pour cent d'ici 2026 en établissant des objectifs clairs relatifs à la sylviculture intensive et au bois d'oeuvre, pour le bois franc et le bois mou.

53. Réviser le régime actuel de statut accordé aux détenteurs de permis pour les terres de la Couronne afin d'assurer que les investisseurs dans la sylviculture profiteront de leurs investissements en 40 ans, moyennant un bon rendement de leur part. Un rendement médiocre, tel que déterminé par un organisme certifié, mériterait une amende ou la perte d'accès en cas de récidivisme pour améliorer le rendement.

54. Réduire la superficie des terres de la Couronne réservées à la conservation de 30 à 20 pour cent et évaluer la faisabilité d'augmenter la surface de terres boisées sur lesquelles la coupe n'est pas permise afin d'atteindre de meilleurs résultats de conservation.

55. Encourager les propriétaires de lots boisés et les acheteurs industriels de leur bois à collaborer pour établir un accord de commercialisation équitable qui comprendrait un code de bonne conduite pour l'industrie.

56. Appuyer les offices de commercialisation des lots boisés privés en affermissant leur rôle relativement à la sylviculture, à la certification, à la formation et au développement du marché.

57. Collaborer avec l'industrie des scieries pour mettre sur pied un programme volontaire d'achat de répartition de bois avec soutien pour les travailleurs et pour aider la communauté à s'ajuster.

58. Appuyer l'industrie forestière quant au développement et à la mise en oeuvre d'une base de données logistiques intégrée et en ligne sur le déplacement de bois dans la province afin de faciliter l'échange de bois entre les entreprises, minimisant ainsi le transport par camion aux scieries, et les coûts du transport et de l'énergie. Examiner la faisabilité d'inclure les propriétaires de lots boisés dans ce système.

59. Collaborer étroitement avec Énergie NB et l'industrie forestière pour évaluer des solutions de rechange pour la réduction et la stabilisation des coûts de l'énergie par le biais de la conservation, de l'énergie hors pointe, de la cogénération ou de l'investissement dans des installations existantes ou nouvelles de production d'énergie. Ces démarches sous-entendent les changements législatifs ou réglementaires en règle.

**Tirées du rapport final du Groupe de travail sur l'autosuffisance du NB*

Les recommandations du Groupe de travail mettent de côté certains enjeux réels et relativement importants liés au secteur forestier. En outre, les commissaires ne font pas allusion, à travers leurs recommandations, à la contribution importante de la forêt envers l'économie des régions, au système de gouvernance actuel régissant les terres publiques ou encore à l'importance des retombées économiques du secteur forestier.

Les recommandations et les commentaires des commissaires semblent laisser entendre qu'ils acceptent déjà que l'apport économique du secteur forestier sera dorénavant réduit dans les régions à forte dépendance envers le secteur forestier. Les commissaires semblent avoir baissé les bras avant même de rechercher des pistes de solutions d'ensemble pour l'avenir de ce secteur d'activités.

Occasions

Le CÉNB ose espérer que ce mémoire saura contribuer à l'élaboration, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et ses partenaires du secteur forestier, d'une gestion novatrice fondée sur les réalités économiques d'aujourd'hui en fonction des besoins futurs de nos régions rurales dépendantes du secteur forestier.

L'ouverture des marchés, la concurrence accrue provenant de nouveaux producteurs n'étant pas assujettis aux mêmes conditions d'exploitation et d'opérations, l'incertitude du prix de la matière première et des prix de reviens sur les marchés traditionnels, font tous en sorte que le secteur forestier pourrait être aux prises avec des difficultés insurmontables si un redressement de l'industrie n'est pas effectué maintenant. Ce redressement doit constituer une réforme majeure et non pas un ajustement de mesures déjà en cours, tel que proposé par le Groupe de travail sur l'autosuffisance.

Le CÉNB estime qu'il est temps d'adresser les enjeux liés au secteur forestier et de faire les modifications qui s'imposent dans la gouvernance de la forêt publique. Nous estimons que les parties en cause sont intéressées et engagées envers un processus qui saura trouver des solutions à long terme pour assurer la pérennité de l'industrie dans les régions qui en dépendent et au Nouveau-Brunswick dans son ensemble. L'intérêt marqué de la population envers ce qui se déroule actuellement au sein de l'industrie forestière n'est qu'une raison de plus d'engager ce processus dès maintenant.

La solution que propose le CÉNB vise la participation active d'utilisateurs plus variés mais également de la population en général. Nous croyons que les petits utilisateurs (qu'ils soient des entreprises forestières, de tourisme ou d'écotourisme, des chasseurs,

des pêcheurs, des adeptes de véhicules tout-terrains, des gens qui tout simplement aiment profiter de la nature ou autres) n'ont pas suffisamment été impliqués dans les processus de consultation et n'ont donc pas réussi à faire entendre leurs préoccupations et intérêts de façon efficace, les structures actuelles n'étant pas adaptées pour recevoir ou engager ce genre d'intervention. Une participation accrue de la population rendrait le processus plus transparent favorisant à la fois une croissance d'intérêt envers la ressource forestière et une augmentation de la perception de crédibilité de l'industrie forestière. Cette participation trouve son sens si l'on souhaite que le secteur et la ressource comme telle reprennent leur place de chef de file au sein de nos communautés rurales.

Le CÉNB suggère donc quelques principes directeurs servant à une réforme de la gestion des terres publiques :

⇒ **Propriétaires et gestionnaires :**

La province et la population doivent demeurer propriétaires et gestionnaires actifs de la forêt publique au Nouveau-Brunswick.

⇒ **Diversification et rendements économiques :**

La province et la population doivent gérer la diversification et les futurs rendements économiques de la ressource publique en examinant toutes les façons de rencontrer ses objectifs et ceux des communautés qui en dépendent. Par exemple, la location des territoires pour différentes utilisations (ie. : les érablières). Le système de gestion doit donc présenter une certaine flexibilité afin de saisir les occasions adaptées au territoire sans compromettre ses engagements de longue durée.

Une gamme d'objectifs d'aménagement doit être fixée pour l'utilisation du territoire et de la ressource à des fins autres que la croissance et la récolte de bois, pour l'écologie, pour la diversification économique, l'innovation et la recherche et le développement.

⇒ **Productivité et innovation :**

La forêt publique doit être plus productive et engageante et les entreprises actuelles doivent avoir des garanties d'approvisionnement au moins égales à celles qu'elles ont présentement. Cependant, une part des attributions doit demeurer disponible et accessible à l'innovation (présentement, selon le ministère des Ressources naturelles, il n'y a pas de ressource disponible). Pourtant, la forêt publique, par son importance, est incontournable en matière d'approvisionnement. Par le passé, plusieurs entreprises ont exploré des possibilités au Nouveau-Brunswick sans y donner suite, faute de dialogue visant à sécuriser un approvisionnement convenable. Encore faut-il que la province et les régions se dotent d'une flexibilité et non d'une exclusivité.

⇒ **Flexibilité :**

La flexibilité ne doit pas être limitée, mais plutôt conduite par le rendement escompté dans chacune de nos régions. La forêt publique doit d'abord bénéficier à l'essor économique des régions, ce qui passe par une meilleure adaptabilité de sa gestion en fonction des régions.

⇒ **Gestion par objectifs :**

Une gestion basée sur les peuplements selon l'occasion économique ou géographique qu'ils représentent est un défi professionnel tout à fait souhaitable. Nous allons rencontrer ces objectifs peuplement par peuplement et les technologies existent pour comptabiliser les effets de cette gestion en temps réel sur l'ensemble du territoire. De plus, si nous éliminons le mode actuel de gestion par contraintes, nous devons assurer que la gestion sera réalisée sur une base régionale selon les besoins et les objectifs propres à chaque région.

Mise en œuvre

Le CÉNB croit que le temps est maintenant venu de mener un redressement sérieux au sein de la gestion des forêts publiques du même calibre que le Forest Resources Study (Tweedale report) des années 1970. Les enjeux de l'époque sont similaires aujourd'hui. Nous suggérons donc la mise en place d'une commission formée de gens issus de divers milieux et dotés de diverses compétences en matière de gestion et d'aménagement forestier. Cette commission développerait un plan d'action avec des objectifs stratégiques ayant pour mission de rendre le processus plus accessible à toute la population, plus transparent et de lui donner des mesures d'imputabilité. Elle déterminerait tout changement à la formule existante nécessaire à l'exécution du plan d'action tout en respectant de façon intégrale les principes directeurs établis. Elle se rapporterait au gouvernement.

Le processus devrait être conçu de façon à favoriser l'amélioration continue, l'apprentissage et l'adaptation. Puisque l'environnement économique et écologique est en constante évolution, le processus devrait aussi l'être de façon à ce que l'on ne se retrouve pas à protéger des objectifs caducs, des lois et des règlements redondants. Un processus évolutif favoriserait aussi le respect des lois et règlements conçus en vertu d'objectifs valides. Le Nouveau-Brunswick fut chef de file durant bien des années en adoptant des mesures et des techniques de gestion adaptées et nous pouvons regagner cette position.

Une gestion par objectifs permet d'être flexible et demeure somme toute facile à implanter. La priorité serait de gérer les blocs de coupe choisis dans le plan d'opération et les endroits les plus prioritaires pour les autres utilisateurs. En gérant par objectifs, il faut vérifier si les objectifs sont atteints en fonction du processus en place. Le système actuel n'est pas fondé sur des objectifs, sauf celui de protéger le niveau de coupe.

Il importe que les gestionnaires de la forêt publique, autant du côté de l'industrie que du côté du gouvernement, fassent foi de plus d'intérêt, de persévérance et de vision dans la gestion de la forêt et ce en s'appuyant sur un mode de gouvernance plus transparent.

Tel que mentionné précédemment, le CÉNB juge important qu'une plus grande considération soit faite envers la valeur réelle de la forêt publique de sorte à s'assurer que les investissements qui y sont réalisés tiennent compte de la production générée d'abord et avant tout. Par la suite nous pourrions considérer la valeur de la forêt publique en fonction des retombées qu'elle génère dans nos communautés et de l'impact économique qu'elle a à l'échelle locale, provinciale et nationale. Il apparaît également important, dans ce processus de reconnaissance de la valeur de la forêt, d'accorder une importance particulière à la maximisation de la production vers des lignes de produits de haut niveau et vers des types d'activités forestières misant sur la valeur de la forêt.

En agissant de la sorte et en gérant notre forêt publique en fonction de résultats et d'objectifs précis nous serons alors en mesure d'accroître les retombées en régions et à l'échelle provinciale tout en maximisant la valeur de la ressource forestière.

L'énergie comme priorité

L'énergie demeure un dossier très important pour le gouvernement. L'attention que le Groupe de travail sur l'autosuffisance y a portée contribue également à en démontrer la pertinence. Tout en reconnaissant le potentiel que représente cette industrie pour le Nouveau-Brunswick, le CÉNB a tout de même certaines préoccupations qui, de son avis, doivent être adressées avant de pousser davantage l'engrenage dans ce dossier.

Nos commentaires se consacreront uniquement au secteur de l'électricité parce que ce dernier relève directement du gouvernement provincial. Nous regroupons ceux-ci selon trois thématiques principales : la situation actuelle d'Énergie NB, le besoin d'une planification intégrée à long terme et les risques des mégas projets envisagés à l'heure actuelle par le gouvernement provincial.

La situation actuelle d'Énergie NB

D'entrée de jeu, nous sommes d'avis qu'avant de lancer des mégas projets de production électrique, de nombreux enjeux qui touchent actuellement l'industrie électrique au Nouveau-Brunswick méritent d'être adressés. Parmi ces enjeux, notons le niveau d'endettement d'Énergie NB, la structure du marché de l'électricité, la tarification et l'état des centrales existantes.

Le niveau d'endettement d'Énergie NB

Le niveau d'endettement d'Énergie NB est une préoccupation importante pour le CÉNB. En effet, l'endettement d'Énergie NB se chiffrait à 3,7 milliards \$ au 31

mars 2006⁴. Ceci ne tient pas compte de la dette de 377 millions \$ qui a été transférée à la Corporation financière du Nouveau-Brunswick lors de la restructuration qui a eu lieu en octobre 2004⁵. À ces montants s'ajoutent également le coût des projets d'investissements qui sont déjà connus tels que la réfection de la centrale nucléaire de Point Lepreau qui, à elle seule, contribue à l'addition de plus d'un milliard de dollars à la dette d'Énergie NB.

Il est évident que la dette d'Énergie NB est susceptible de devenir un boulet pour le Nouveau-Brunswick. Celle-ci pourra en effet contribuer à diminuer la cote de crédit de la province et, par conséquent, augmenter le coût du crédit. Le CÉNB est donc d'avis que le gouvernement provincial doit élaborer un plan détaillé visant à réduire la dette actuelle d'Énergie NB avant d'envisager d'autres mégas projets qui ne feront qu'exacerber une situation déjà périlleuse.

La structure du marché de l'électricité

La structure du marché de l'électricité au Nouveau-Brunswick demeure incomplète, le gouvernement précédent ayant procédé à la restructuration de l'industrie mais sans la compléter. À titre d'exemple, une structure complexe a été mise en place avec la séparation d'Énergie NB en différentes entités et la création de nouvelles organisations telles l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et Corporation financière du Nouveau-Brunswick. Il est à se demander si les avantages de cette nouvelle structure valaient le coût de la restructuration.

Qui plus est, l'intention lors de la restructuration du marché de l'électricité était de rentabiliser Énergie NB de sorte à renflouer sa dette accablante et encourager une certaine compétition au niveau de la production d'électricité. La Loi sur l'électricité prévoit des paiements en lieu de taxes qui devaient aussi contribuer au remboursement de la dette de la société. Quoique l'objectif en soit demeure louable, celui-ci contribue à faire augmenter les tarifs d'électricité.

La restructuration du secteur de l'électricité a eu pour effet de soustraire la production de l'électricité, composante majeure de la tarification des services d'électricité, à la réglementation par une agence indépendante (Commission de l'énergie et des Services Publics du Nouveau-Brunswick).

Il est impératif que la province détermine le plus tôt possible ses intentions au niveau de la structure d'Énergie NB afin que les règles du jeu soient claires et connues de tous. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'une mise à jour très attendue de la politique énergétique de la province.

⁴ Source : Rapport annuel 2005-2006 d'Énergie NB.
Actif total de 3 969 millions \$ moins capitaux propres de 220 millions \$

⁵ Source : Témoignage de Sharon MacFarlane dans la cause tarifaire 2006-2007 d'Énergie NB

La tarification

Il est évident que la tarification des services offerts par Énergie NB est une question de grande importance pour les entreprises du Nouveau-Brunswick et ce qu'elles soient petites ou grandes. Nous sommes grandement préoccupés par la récente augmentation des frais annoncés par Énergie Nouveau-Brunswick. Une telle augmentation, ajoutée à celles des années précédentes, pourrait avoir des effets néfastes sur notre économie et même sonner le glas pour certaines entreprises du Nouveau-Brunswick qui ne savent plus comment contrer ces frais grandissants qui ne font qu'ajouter à leurs coûts d'opérations.

Le CÉNB veut donc faire part au gouvernement de ses principales préoccupations et de quelques considérations à tenir compte au niveau des tarifs d'électricité :

- Énergie NB doit opérer de façon efficace et être en mesure de le démontrer dans le cadre d'un processus indépendant et transparent;
- La réglementation d'Énergie NB doit être efficace et transparente. La dernière requête tarifaire d'Énergie NB s'est échelonnée sur presque deux ans, a coûté des millions de dollars et a eu des résultats plutôt discutables;
- L'ensemble des activités d'Énergie NB, y compris la production, doit être réglementé par la Commission de l'énergie et des Services Publics du Nouveau-Brunswick;
- Le gouvernement provincial doit clarifier ses attentes au niveau de la rentabilité d'Énergie NB. La gestion de la dette d'Énergie NB est étroitement liée à cette question;
- La parité des tarifs avec les coûts mérite plus d'attention. La dernière requête tarifaire d'Énergie NB a clairement démontré que les clients du tarif service général contribuaient beaucoup plus que les coûts alloués à ce tarif. Ceci est une grande préoccupation pour le CÉNB, car la grande majorité de nos membres sont assujettis à ce tarif.

L'état des centrales existantes

Avant d'envisager d'entreprendre de nouveaux mégas projets de centrales de production d'électricité, nous croyons qu'il est impératif de bien comprendre l'état de santé des centrales existantes qui sont vieillissantes et qui nécessiteront des investissements importants pour les maintenir en état ou pour les mettre à niveau.

À titre d'exemple, il semble évident que des sommes considérables devront être investies à court terme pour reconvertir la centrale de Dalhousie pour l'alimenter à partir d'un autre combustible lorsque le contrat d'orimulsion sera échu d'ici quelques années. À plus long terme, il faudra également prévoir des sommes colossales pour la réfection du barrage de Mactaquac.

Le besoin d'une planification intégrée à long terme

Les sections précédentes sur l'endettement d'Énergie NB et sur l'état de santé des centrales existantes vieillissantes témoignent d'un besoin pressant pour une planification transparente et à long terme au sein d'Énergie NB.

Le besoin d'une telle planification devient encore plus évident du fait que l'on envisage la possibilité de nouveaux mégas projets de production, d'accroître l'apport en énergie renouvelable, de maximiser l'efficacité énergétique et de protéger l'environnement.

Il nous semble primordial de comprendre la façon par laquelle tous ces éléments cohabiteront et quels seront les effets générés sur les néo-brunswickois. La complexité de chaque objectif se cumule à celle des autres et requiert donc une approche intégrée afin de pouvoir bien cerner les enjeux.

Les risques associés aux mégas projets envisagés

Les mégas projets de production d'électricité comportent des risques considérables qu'il faut bien évaluer avant de s'engager davantage dans tout processus. Parmi ces risques, notons :

- Le dépassement des coûts de construction;
- Les coûts d'exploitation plus élevés, y compris le coût des carburants, les coûts environnementaux et le coût du traitement des déchets nucléaires;
- L'accès au financement et le coût rattaché à celui-ci;
- La performance des projets envisagés au niveau de la production d'électricité;
- La performance et l'effet des projets au niveau environnemental;
- L'échéancier et les délais de construction;
- Les risques associés au niveau de la demande pour l'exportation d'électricité y compris les risques financiers liés à la solvabilité d'acheteurs potentiels et l'évolution constante des règles du jeu dans les différentes juridictions;
- Les risques associés aux prix obtenus pour l'électricité exportée.

Il est important d'identifier immédiatement l'ensemble des risques associés à tout nouveau projet d'investissement en matière de production électrique et de procéder à la mise en place de mesures de mitigation. De plus, il nous apparaît également important que le gouvernement considère que les risques liés aux mégas projets s'ajoutent à ceux déjà existants et découlant de la dette et des actifs vieillissants d'Énergie NB.

D'un point de vue plus théorique, il faut se demander si c'est la mission d'un gouvernement, par l'entremise d'une société d'état, d'investir dans des activités commerciales, surtout lorsque celles-ci requièrent des investissements colossaux et comportent des risques relativement élevés? C'est donc pourquoi nous sommes d'avis que le gouvernement se doit de considérer une participation accrue du secteur privé dans la réalisation de grands projets de production énergétique de sorte à minimiser

l'impact des dépenses sur le trésor public et à maximiser les retombées pour les entreprises de la province et les consommateurs.

Finalement, il faut réaliser que bien que les mégas projets envisagés soient susceptibles d'être rentables à long terme, ceux-ci risquent de générer des pertes financières importantes durant les premières années principalement à cause des coûts financiers et de l'amortissement élevés. Ceci aura pour effet de rendre plus difficile pour le gouvernement d'assurer l'équilibre budgétaire.

Des choix s'imposent

Le CÉNB est d'avis que le gouvernement doit procéder avec toute la précaution qui s'impose dans ses projets futurs liés au secteur de l'énergie électrique. Nous sommes également d'avis que le gouvernement devra, au cours de son mandat, réfléchir et faire des choix judicieux entre la réalisation de nouveaux projets et la réfection des installations existantes. Peu importe le chemin choisi, nous incitons le gouvernement à faire preuve de prudence et de cohérence de sorte à limiter l'impact futur sur les entreprises et les consommateurs néo-brunswickois.

Conclusion

Le mémoire que nous avons présenté pour la période de 2007 fait état des principales priorités de la communauté d'affaires francophone de même que des dossiers émergents au cours des derniers mois. Sur une base annuelle, le CÉNB se penche sur une panoplie de dossiers d'intérêts et s'implique activement à la promotion de ceux-ci. Notre participation à diverses tribunes de même qu'au sein de différents organismes et comités d'intérêts nous permet également d'assurer à nos membres la promotion de leurs intérêts.

La rencontre annuelle avec le Cabinet provincial fait partie de ces outils qui nous permettent de mieux représenter les intérêts de nos membres tout en informant le gouvernement de nos préoccupations et de nos activités. Nous espérons grandement que cette rencontre aura su éclairer davantage le nouveau gouvernement sur le rôle et la mission du CÉNB.

Le CÉNB s'engage au quotidien dans diverses activités de sensibilisation et de promotion au nom de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick. Nous comptons donc sur l'appui du gouvernement pour poursuivre nos activités.

En conclusion, nous souhaitons rappeler au gouvernement l'importance de procéder immédiatement à la mise en place d'unités de mesures concrètes en vue de son programme d'autosuffisance. En effet, depuis le dépôt du dernier rapport du groupe de travail, nous attendons toujours la mise en place de cibles qui nous permettront de savoir quelle est la vision réelle du gouvernement pour 2026.

Nos sommes d'avis que le gouvernement doit établir quels sont les objectifs à atteindre sur une base annuelle et pluriannuelle s'il souhaite que la population et la communauté d'affaires se joignent aux efforts mis en place pour rendre le Nouveau-Brunswick autosuffisant d'ici 2026.

Annexe 1 : TOP 10 2007 du Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) présente chaque année les résultats de son sondage réalisé auprès de ses membres et reflétant les priorités de ceux-ci pour l'année en cours. Réalisé en début de janvier, cet exercice permet non seulement de dégager les préoccupations principales des membres du CÉNB mais également d'orienter les démarches de sensibilisation et de recherche de l'organisme.

Position 2007	en	Préoccupation	Position en 2006
1		L'accès à une main-d'œuvre qualifiée	1
2		Le développement économique du Nord	5
3		L'exode des jeunes	3
4		La croissance de votre entreprise	-
5		Le coût de l'essence	2
6		La décroissance des régions	-
6		Le climat économique en général	-
7		Le coût de l'électricité	6
8		L'accès au financement	-
8		L'augmentation des coûts d'exploitation	7
9		L'augmentation de la valeur du dollar canadien	-
10		Les routes et le transport en général	9

Les priorités des membres du Top 10 2007 serviront à dresser la table pour une série d'activités à venir au CÉNB. Ainsi, une tournée provinciale du CÉNB pour rencontrer les médias locaux dans les régions du Nouveau-Brunswick est à venir d'ici les prochaines semaines afin de promouvoir le CÉNB et ses activités tout en mettant un accent important sur les préoccupations de la communauté d'affaires francophone.

Paul R. Demers, M.A.P., B.Sc.Soc.

Analyste en matière de politiques et de communication

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Direct : (506) 869-9923

Si occupé : (506) 857-3143

Sans frais : 1-800-561-4446

paul@cenb.com

Annexe 2 : Le modèle Québécois de développement régional

Au Québec, des structures qui sont équivalentes aux ADEC du Nouveau-Brunswick sont présentes et il existe également des stratégies de développement industriel qui misent sur l'aide aux entreprises de différentes façons au niveau local. La politique sur la ruralité adoptée par le gouvernement du Québec est en sus des stratégies de développement économique et d'aide aux entreprises. La politique rurale investit essentiellement dans les démarches des milieux parce qu'elle part avec la position que ce sont les communautés qui possèdent la solution à leur développement et que celles-ci ont seulement besoin d'accompagnement. Celle-ci s'appuie donc sur la mobilisation locale et le savoir local. L'argent est remis directement aux Municipalités Régionales de Comptés (MRC) qui dressent un plan d'action. Le financement peut être utilisé pour développer le plan stratégique ainsi que pour développer les éléments qui ont été déterminés les plus stratégiques pour la communauté. L'objectif est de passer des communautés isolées et découragées à des communautés innovantes.

La politique rurale tente de rendre moins compliqué le processus de financement. La pièce maîtresse de la politique est le pacte rural. Le pacte rural est une entente entre une municipalité régionale de comté (MRC) et le gouvernement du Québec. La MRC s'engage à identifier dans un plan de travail les initiatives qui lui permettront de soutenir les actions de développement des communautés. En contrepartie, le gouvernement s'engage à appuyer la démarche et les initiatives locales de la MRC, notamment en lui confiant la gestion d'une enveloppe budgétaire pour qu'elle puisse mener son plan de travail. Lorsqu'une MRC signe un pacte, elle reçoit un montant d'argent versé une fois par année pendant cinq ans. La région doit avoir une démarche de mobilisation au niveau local. Le montant versé la première année n'a pas besoin d'être tout dépensé afin d'obtenir sa part l'année suivante. La région peut faire son plan et dépenser selon ses besoins au long de la période de cinq ans.

La région détermine elle-même ses choix. Elle peut diviser l'argent parmi les municipalités ou encore développer des priorités conjointes. Certaines régions vont mettre plus d'argent dans certaines municipalités que d'autres afin d'être plus stratégiques et d'obtenir de résultats plus bénéfiques à long terme pour toute la région.

Une MRC doit s'assurer, à la fin de la période de cinq ans, que la partie du financement des projets qui provient du gouvernement ne dépasse pas 80 pourcent de la valeur totale des projets. Pour les milieux dévitalisés, cette proportion peut monter jusqu'à 90 pourcent. Ce principe permet de financer des projets à 100 pourcent, aussi longtemps que le financement total de tous les projets, au bout de cinq ans, ne dépasse pas le 80 pourcent ou le 90 pourcent si tel est le cas.

Une aide financière gouvernementale versée à même le pacte sert à défrayer la moitié du salaire des agents ruraux qui accompagnent les MRC dans leur développement.

Le budget permet aux MRC de financer des projets ou des activités qui n'auraient pas été possibles en vertu d'autres programmes, comme par exemple, l'embauche d'un animateur ou consultant pour mobiliser les gens et bâtir un plan stratégique ou monter un projet.

L'appui comprend le micro-crédit puisque c'est ce genre de crédit qui est habituellement le plus difficile à obtenir.

La politique rurale adoptée par le gouvernement du Québec comprend 57 mesures et engagements qui sont de natures diverses. Le financement peut être utilisé à diverses fins, par exemple, pour développer une politique familiale dans le but de favoriser le maintien et le retour des jeunes et des familles en région; d'offrir des terres gratuites ou encore des maisons afin d'emmener les gens en régions; pour développer un réseau de transport collectif intermunicipalités, pour faire de la publicité dans les journaux afin de recruter un médecin ou encore un boulanger.

La politique rurale a pour objectif une prise en compte des particularités des milieux ruraux. Elle favorise cette prise en compte lors de l'examen de nouveaux projets de loi ou de nouvelles politiques gouvernementales. La modulation des mesures et des programmes gouvernementaux est aussi un aspect travaillé sous une forme incitative.

Afin de bien fonctionner, la politique sur la ruralité doit bénéficier d'un engagement du gouvernement et surtout des ministères sectoriels qui y investissent.